

ANNEXE II

A LA CIRCULAIRE AUX BANQUES NON RESIDENTES N° 86-05 DU 25/02/86

RAISON SOCIALE
DE LA BANQUE NON RESIDENTE

VENTE DE DEVICES

N°.....

Identification du client	M Accompagné de personnes			
	Adresse Muni du passeport n°			
Nationalité Délivré à le.....				
N° de compte				
est autorisé à exporter les moyens de paiements suivants :				
Cadre réservé à la banque non-résidente	Nature des devises	Montant en devises	Cours du jour	Contre-valeur en dinars

	Coupures de	Total
	» »	à recevoir.....
	» »	Cachet de la banque	
	» »		
	» »		
	» »		
» »			